

Bulletin municipal

Ville de Lac-des-Aigles

Volume 15 Numéro 4 Décembre 2024

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0

Téléphone : (418) 779-2300

Courriel : tania@lacadesaigles.ca & info@lacadesaigles.ca



MOT DU MAIRE

Bonjour, c'est encore moi !

Vous avez répondu en grand nombre il y a quelques semaines à deux sondages Facebook de la ville, je voudrais vous faire un petit suivi là-dessus.

Le premier projet auquel vous avez répondu très favorablement, est la construction d'une salle d'exercice au sous-sol de l'église. On parle ici d'un projet d'environ 65,000\$. Bonne nouvelle la subvention a été approuvée à 90% du montant. Donc, pour un montant de 6,000\$ payé par la ville nous aurons une salle d'exercice en début 2025. La date d'ouverture sera publiée ultérieurement et bien sûr, des cartes d'abonnement annuel seront en vente prochainement.

Le second projet ou vous avez été encore plus nombreux à être en faveur est l'installation d'un poste d'essence autonome. Dans ce cas-ci, on parle d'un projet d'environ 230,000\$. Nous sommes en attente d'une réponse pour une demande de subvention que nous avons faite au ministère des affaires municipales. Dans ce cas, la portion municipale représentera environ 60,000\$ qui proviendra d'une aide que nous avons déjà reçue pour la fusion des deux municipalités. On se croise les doigts en attente d'une réponse favorable de cette demande de subvention. Nous vous donnerons plus d'info sous peu.

Pour le quartier de St-Guy, nous avons débuté un projet de terrains de villégiature sur un lot qui nous appartient qui longe le beau Lac Bellavance. Si tout va bien il devrait y avoir des terrains à vendre en 2025. Restez à l'affût, ce sera une opportunité unique de vous procurer un terrain sur le bord d'un très beau lac.

Finalement la compagnie Telus a choisi la position de la nouvelle tour cellulaire soit à côté de la croix sur la montagne. Je suis confiant que nous aurons le signal cellulaire en 2025, si tout va bien.

Au moment d'écrire ces lignes nous préparons le premier budget des deux municipalités fusionnées, c'est une étape importante dans notre processus de regroupement qui nous amènera à être plus résilient et plus fort ensemble. Je veux remercier nos employés municipaux qui travaillent très fort à compléter le regroupement, je peux vous confirmer que cela ne se fait pas en claquant des doigts.

En terminant Les Habitations Économiques de Lac des Aigles, pour leur projet de La Maison sur le Lac travaille très fort et devrait vous donner un statut prochainement.

En terminant Bon temps des Fêtes tout le monde.

Pierre Bossé

Maire de la Ville de Lac-des-Aigles



Prochaines parutions du Bulletin

- Printemps 2025
- Été 2025
- Automne 2025
- Hiver 2025

Date limite de remise des articles

- 12 mars 2025
- 12 juin 2025
- 11 septembre 2025
- 11 décembre 2025

Table des matières

Mot du maire	1
Avis Public	2-3-4
Info municipales	5-6-7
Correspondance	8
RIDT	9-10-11
Domaine Carte Blanche	11
ONU, Officier non-urbain	12
Concours de dessin	13
Sécurité du Québec, Tirage	14
Info bibliothèque	15-16
FADOQ, CDF du Ô Pays	17
Centre des Loisirs	17
Pêche sur glace, Drag	18
CISSS, SAAQ	19
Nouveau-Né	20
Calendrier des événements	20
Dessert de Noël	21
Horaire Biblio, Bureau	22
Locations locaux	23
Conseil Municipal	24
Employé Municipaux	24

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, QUE : -

DATE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2025

Lundi, le 13 janvier 2025

lundi, le 3 février,

lundi, le 3 mars, (St-Guy)

lundi, le 7 avril,

lundi, le 5 mai,

lundi, le 2 juin, (St-Guy)

lundi, le 7 juillet,

mardi, le 12 août, (Après les vacances de la construction)

mardi, le 9 septembre, (St-Guy)

lundi, le 6 octobre,

mercredi, le 12 novembre,

lundi, le 1 décembre 2025 (St-Guy)

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

DONNÉ à Lac-des-Aigles, ce 5 ième jour du mois de novembre deux mil vingt-quatre.

Francine Beaulieu



PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Lac-des-Aigles

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale/
secrétaire-trésorière de la susdite Ville, QUE :**

RÔLE TRIENNAL 2^e ANNÉE

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2024-2025-2026 de la Ville de Lac-des-Aigles a été déposé au bureau de la soussignée situé au 73, rue Principale à Lac-des-Aigles, le 19 novembre 2024 ;

Que pour l'exercice financier 2025 du rôle d'évaluation foncière 2024, 2025 et 2026 de la Ville de Lac-des-Aigles, une demande de révision prévue par la section 1 chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut-être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 03-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 03-97 sont disponibles au bureau municipal au 73, rue Principale Lac-des-Aigles – Quartier Lac-des-Aigles ;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire mentionné dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Ville de Lac-des-Aigles à l'attention de la secrétaire-trésorière de la Ville ;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, elle est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Lac-des-Aigles, ce 20^e jour du mois de novembre deux mil vingt-quatre

Josée Sirois
Directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

- À la séance régulière du conseil municipal tenue le 2 décembre 2024, le règlement suivant a été adopté en voici quelques extraits :

RÈGLEMENT # 217-24 ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ATTENDU QUE suite à la fusion les Règlements sur la rémunération des élus de Lac-des-Aigles et de Saint-Guy doivent être abrogés et un règlement sur la rémunération des élus de la Ville de Lac-des-Aigles doit être adopté ;

ATTENDU QU'un avis public expliquant le projet RÈGLEMENT a été publié avant l'adoption du Règlement conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux et est affiché depuis le 5 novembre 2024 aux endroits prévus.

ARTICLE 2. TERMINOLOGIE

2.1 Rémunération de base signifie le traitement offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.

2.2 Allocation de dépenses correspond à un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base.

ARTICLE 3. RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS

La rémunération de base de chacun des conseillers correspond au tiers de celle du maire.

ARTICLE 5. RÉMUNÉRATION DE BASE ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

MAIRE

En 2024, rémunération de base à 6 245.67 \$ et en 2025 à 6 433.04 \$ (3 % de +) et l'allocation était à 3 123.28 \$ et en 2025 sera de 3 216.97 \$.

CONSEILLER

En 2024, rémunération de base à 2 082.19 \$ et en 2025 à 2 144.33 \$ (le tiers du maire) et l'allocation était à 1 041.09 \$ et en 2025 sera de 1 072.32 \$.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 73 de la rue Principale quartier Lac-des-Aigles, du lundi au Jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h et 16 h et le vendredi entre 8 h et 12 h.

Donné à Lac-des-Aigles, ce troisième jour du mois de décembre deux mil vingt-quatre.

Josée Sirois
Directrice générale

INFORMATIONS MUNICIPALES

OCTOBRE 2024 – NOVEMBRE 2024 – DÉCEMBRE 2024

RÉSO 212-24 NOMINATION FRANCINE BEAULIEU DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA VILLE DE LDA

QUE madame Francine Beaulieu soit nommée directrice générale adjointe de la ville de Lac-des-Aigles.

RÉSO 213-24 NOUVEAUX POMPIERS

QUE la municipalité engage Monsieur Keven Proulx et Monsieur Jordan Rodrigue, comme pompiers auxiliaires.
QUE les équipements requis pour leur arrivée soient achetés avec le compte budgétaire 02 22000 650.

RÉSO 217-24 RENOUELEMENT ENTENTE SÉCURITÉ INCENDIE MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'entente en sécurité incendie avec la MRC Rimouski-Neigette avec une hausse de 3% selon l'échelle 2025.

RÉSO 218-24 TRAVAUX LOYER QUARTIER SAINT-GUY

QUE la Ville de Lac-des-Aigles autorise les réparations suivantes au loyer du 54, rue principale Saint-Guy

- Pose de plancher flottant dans la cuisine
- Achat de gallons de peinture

QUE la Ville de Lac-des-Aigles mandate Monsieur Bernard Paré à trouver un entrepreneur et acheter le matériel nécessaire aux frais de la Municipalité de Saint-Guy.

RÉSO 221-24 RÉSO CONCOURS DE DESSINS 10\$ PAR NIVEAU SCOLAIRE (70\$) POUR LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION INCENDIE « CONCOURS DE DESSINS ÉDITION 2024 ORGANISÉ PAR L'APEQ »

QUE la Ville de Lac-des-Aigles accepte la demande du chef pompier Jonathan Leblanc-Breault et donne un montant de 10 \$ par niveau scolaire dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies « Le premier responsable, c'est toi! Pour un montant total de 70 \$.

RÉSO 222-24 DEMANDE DE LA MAISON DE LA FAMILLE DU TÉMISCOUATA POUR LE COMITÉ DES PANIERS DE NOËL

Lettre reçue du Comité des paniers de Noël, nous informant que la Guignolée aura lieu les 30 novembre et 1^{er} décembre prochain. Comme en 2020-2021 et 2023, dû à la pandémie de la COVID-19, le comité remettra des bons d'achat d'épicerie.

QUE la Ville de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 500 \$ pour les paniers de Noël 2024 chèque à faire au nom de la Maison de la Famille avec la mention Paniers de Noël 2025.

RÉSO 223-24 BUDGET CASERNE

QUE suite à la présentation de Monsieur Jonathan Leblanc Breault, des dépenses supplémentaires reliées aux activités de la caserne de pompier sont demandées ;

QUE quelques items d'achats sont remis au budget de 2025, mais que ceux nécessitant l'achat en 2024 soient acceptés ;

QUE le coût des achats soit pris au budget approprié des pompiers.

RÉSO 226-24 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE L'OPP

Demande d'aide financière de l'OPP (organisme de participation des parents) pour l'organisation des sorties, salon du livre, préparer des déjeuners, un repas de Noël pour 44 enfants de l'école primaire l'Étincelle de Lac-des-Aigles.

QUE suite à un nouveau règlement municipal, les organismes à qui nous octroyons de l'aide financière, fournisse des états financiers de leurs revenus dépenses.

QUE suite à la réception des états financiers, la Ville de Lac-des-Aigles fournisse une aide pour 2025 de 1 000 \$ comme en 2024.

RÉSO 228-24 BUDGET 2024 – RIDT

Pour 2025 : Budget de 6 473 093 \$. (En 2024 : budget 5 563 901\$ en 2023 : budget de 5 256 770 \$, en 2022 de 5 953 282 \$, 2021 de 4 061 770 \$ et en 2020 de 3 718 138 \$).

RÉSO 229-24 ENTENTE AVEC LE CDL ET LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES SUR LA NOUVELLE SALLE D'EXERCICE

QUE la Ville de Lac-des-Aigles présente le projet Salle d'exercice Vitalisation.

QUE la salle appartient à la Corporation de développement local.

Il est proposé et résolu de louer la salle à la Corporation pour un montant de 50 % de la valeur des cartes d'abonnement vendus par année.

29. INFORMATION SUR LE BELVÉDÈRE

Monsieur Yves Caron, informe la directrice générale que le belvédère sera fermé pour l'hiver 2024-2025 et lui mentionne que pour repartir l'an prochain il faudra acheter une nouvelle pompe et quelques accessoires, car celle-ci ne fonctionne plus. Monsieur Marco Beaulieu a avisé notre contremaître et la décision de fermer le Belvédère a été prise.

RÉSO 241-24 ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles et la MRC de Témiscouata désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, pour conclure une entente relative à la Vente pour taxes.

Que la ville de Lac-des-Aigles autorise la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la Vente pour taxes avec la MRC de Témiscouata et que celle-ci acquitte les coûts

RÉSO 242-24 DÉMISSION MAIRE DE SAINT-GUY

Lettre de démission déposée par le maire de Saint-Guy, M. Gilles Roussel et effective au 10 octobre 2024. Que la Ville de Lac-des-Aigles confirme la vacance au poste de maire de l'ancienne municipalité de Saint-Guy.

RÉSO 243-24 MAIRE SUPPLÉANT

2 candidatures sont suggérées soit celle de Serge Demers (quartier Lac-des-Aigles et celle de Richard Daigneault (quartier Saint-Guy).

Le vote est demandé : 4 pour Serge quartier Lac-des-Aigles et 3 pour Richard Daigneault quartier Saint-Guy

Que la Ville de Lac-des-Aigles nomme M. Serge Demers, maire suppléant de la Ville de Lac-des-Aigles en remplacement de M. Gilles Roussel (maire de Saint-Guy).

RÉSO 253-24 EMPRUNT POUR LOADER – RÈGLEMENT 216-24

Reçu une lettre le 22 octobre par courriel du MAMH nous informant que notre règlement 216-24 a été approuvé pour un emprunt de 114 975 \$ pour l'achat d'un loader.

Le 28 octobre, appel fait au ministère des Finances 418-528-8959 afin de réserver une date d'émission et obtenir un numéro de financement.

L'ouverture des soumissions aura lieu le mardi 10 décembre (Réunion extraordinaire)

Déboursé d'argent le 17 décembre.

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate Madame Francine Beaulieu d'exécuter le processus d'emprunt au ministère des Finances pour l'emprunt Loader.

RÉSO 254-24 REFINANCEMENT EMPRUNT UNITÉ D'URGENCE 94 400 \$ - RÈGLEMENT 160-19

Reçu avis de refinancement du règlement d'emprunt # 160-19 pour l'unité d'urgence, emprunt échéant le 10 février 2025. Était financé depuis 2020 pour un emprunt de 175 600 \$ sur 10 ans par la Financière Banque Nationale.

Demande faite à la caisse qui nous enverra le taux le 3 février 2025 à adopter à la réunion de cette journée-là.

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate Madame Francine Beaulieu pour procéder au refinancement de l'unité d'urgence pour le montant restant de 94 400 \$.

RÉSO 261-24 EMPLOI ÉTÉ CANADA ÉTUDIANT

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate Madame Tania Khan pour présenter un projet pour 2 étudiants comme animateur-trice du Camp de jour 2025.

RÉSO 262-24 PROJET PÊCHE SUR GLACE – RESPONSABLE (ASSURANCES, ...)

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate comme responsable des mesures de la glace pour le projet de pêche 2025, Messieurs Yves Caron et Luc Sirois.

Le tournoi aura lieu le samedi 18 janvier 2025.

RÉSO 264-24 NOËL

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate Madame Tania Khan à organiser un 5 à 7 pour Noël et y invite tous les employés, bénévoles, pompiers ainsi que les membres du CDL et leurs conjoints et conjointes (environ 65 personnes).

RÉSO 265-24 DEMANDE – COMITÉ DE LA FÊTE DE NOËL POUR LES ENFANTS

Que la Ville de Lac-des-Aigles fournisse au Comité de la Fête de Noël pour les enfants une aide de 500 \$.

RÉSO 267-24 DEMANDE - CENTRE DES FEMMES DU Ô PAYS

Lettre reçue de Cynthia Damboise du Centre des Femmes demandant une aide financière pour leur projet d'installer un monte-personne dans leurs locaux.

Coût du projet entre 6 000 \$ et 10 000 \$.

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise le Centre des femmes du Ô Pays à faire les démarches de demande subvention à la MRC de Témiscouata de 5 000 \$ au FRR local de la Municipalité de Lac-des-Aigles.

RÉSO 286-24 DEMANDE DE LA MAISON DE LA FAMILLE

Considérant que la Maison de la Famille du Témiscouata souhaite déposer un projet au Fonds Région et Ruralité (enveloppe Régionale) à la MRC de Témiscouata ;

Considérant que la Maison de la Famille du Témiscouata a besoin de l'appui financier et moral des municipalités utilisatrices (Dégelis, Saint-Juste-du-Lac, Auclair, Lejeune, Squatec, Lac-des-Aigles, Biencourt, Esprit-Saint, Trinité-des-Monts) pour ledit projet ;

Considérant que la nouvelle construction de la Maison de la Famille du Témiscouata, située à Biencourt, permettra d'offrir un milieu de vie adapté et sécuritaire (salle de motricité, espace halte-garderie, friperie mieux aménagée, salle d'ateliers, etc) pour les familles de notre communauté.

Que la Ville de Lac-des-Aigles appuie la demande au Fonds Région et Ruralité (enveloppe Régionale) de la Maison de la Famille du Témiscouata.

RÉSO 287-24 90^e ANNIVERSAIRE DE SAINT-GUY

M. Louis-Ange Bouchard, président du Comité d'organisation du 90^e de la Municipalité de Saint-Guy, est présent à la réunion.

Des festivités sont organisées pour les 30 et 31 août 2025 à Saint-Guy. Chapiteau, jeux gonflables, orchestre samedi et gala, hot-dog et blé d'inde, feux d'artifices, concours de sciage, majorettes, fermette,..

Discussion sur le Vin d'honneur qui pourrait être défrayé par la Ville de Lac-des-Aigles.

Que la Ville de Lac-des-Aigles s'occupe du vin d'honneur, achat du vin, service, et coupes soit environ 1 000 \$.

Et que la Ville regardera au budget comment elle peut supporter le Comité en budget et en gestion de compte de banque du Comité.

RÉSO 288-24 DRAG DE SKI-DOO

Réso 43-24 : La municipalité fournit gratuitement le Pavillon, le permis d'alcool, du gravier, le temps des employés et 500 photocopies de billets de partage, ...

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 500 \$, chèque au nom de Regroupement pour l'avenir de Lac-des-Aigles RALDA pour la tenue du DRAG 2024 prévu le 10 février.

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte la demande et fournisse environ quatre (4) voyages d'abrasif, la tour d'éclairage ainsi que la Main-d'œuvre nécessaire. Que la municipalité s'engage à déneiger le terrain du Pavillon, près du lac, des chalets et du terrain de camping.

Que la Ville s'occupe de faire une demande de permis de bar intérieur. Que la municipalité réserve le Pavillon du Lac pour 8 février 2025 ainsi que les 2 chalets.



CORRESPONDANCE

OCTOBRE 2024 – NOVEMBRE 2024 – DÉCEMBRE 2024

1. Un nouveau plan de Gestion des matières résiduelles (PGMR) est en vigueur au Témiscouata. Le PGMR couvre les 7 prochaines années et prévoit de multiples actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement et limiter au maximum l'enfouissement des déchets. Rappelons que l'un des grands objectifs est de faire passer de 525 à 450 kg/hab/an la quantité globale de matière éliminée au Témiscouata.
2. Ça bouge sur le Chemin du Québec ! Point d'information sur les marcheurs de partout à travers le monde qui parcourent le chemin du Québec. « Si vous avez la chance de croiser ces marcheurs sur votre chemin, n'hésitez pas à les saluer et à partager avec eux les trésors cachés de votre coin de pays ».
3. Reçu un avis de non-conformité pour la Corporation de développement communautaire de Saint-Guy. Selon la Loi, l'entreprise doit produire une déclaration de mise à jour annuelle chaque année, durant la période déterminée par règlement, et s'assurer que son dossier est toujours à jour au registre.
4. Reçu du MTQ, une lettre nous disant qu'ils ont été informés qu'à la suite de l'adoption du décret 1124-2024, datant du 17 juillet 2024, concernant le regroupement de la municipalité de Saint-Guy et de la municipalité de Lac-des-Aigles, il a été décidé que les deux municipalités citées ont été regroupées en une seule, soit la Ville de Lac-des-Aigles. Le MTMD prend donc acte du regroupement intervenu et apportera les changements nécessaires à ses systèmes pour tenir compte de cette nouvelle situation à partir du prochain exercice, à savoir le 1^{er} janvier 2025.
5. Reçu la résolution de la MRC de Témiscouata. Bienvenue à la nouvelle ville de Lac-des-Aigles. Que le Conseil de la MRC félicite les élus des deux municipalités pour leur vision, leur leadership et leur engagement en faveur de cette fusion. Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans cette nouvelle aventure et nous nous engageons à les soutenir dans leurs efforts pour construire un avenir meilleur pour tous les citoyens de la Ville de Lac-des-Aigles.
6. Reçu de l'OPP une lettre en réponse à notre demande d'information. L'OPP a des dépenses pour les déjeuners spéciaux (200 \$), Halloween, Pâques. Autobus pour sortie (500 \$), Pizza en fin d'année (350 \$) et collations glacées par temps chaud. Un chèque de 1 000 \$ a été fait le 24-10-2024, Résolution 22-24.
7. Reçu de AXSO Recharge (D2063) un chèque de 317.88 \$ pour remise utilisation de la borne de recharge. Total reçu en 2024 de 573.30 \$ comparativement à environ 65 \$ par année avant.
8. Nos assurances nous informent que la Station de paiement (nettoyage des embarcations) ne fait pas partie de nos biens assurés. À voir pour le futur à l'assurer ?
9. Courriel de l'agence 9-1-1 nous informant que pour 2025 du taux de la taxe sera à 0,54 \$.
10. Lettre de remerciement du Centre des Femmes pour notre aide lors de leur Journée familiale festive – prêt du Pavillon.
11. Reçu par dépôt direct le 15 novembre un montant de 12 000 \$ pour notre projet PPA-CE rang Bédard tel que promis.
12. Reçu de la Commission municipale une lettre du 18 novembre, nous informant notre délimitation en district électoraux est conforme aux exigences à la LERM.
13. Reçu les prévisions pour le service de la Sûreté du Québec de la Ville, qui sera de 46 512 \$ en 2025. Au LDA était de 32 692 \$ en 2024 et à St-Guy de 12 312 \$.

COMMUNICATIONS AUX MUNICIPALITÉS **NOVEMBRE 2024**

Les sujets essentiels du mois

OBLIGATIONS LIÉES AUX PNEUS D'HIVER

La saison des pneus d'hiver est débutée. Les pneus d'hiver sont obligatoires du 1^{er} décembre au 15 mars.

Il est donc important de les faire installer dès que possible – avant la première neige pour limiter les risques et le stress ! Comme les conditions printanières peuvent être très variables dans notre région, il est recommandé d'attendre quelques semaines après le 15 mars avant de faire poser les pneus d'été.

Pour être conforme, un pneu conçu pour la conduite hivernale doit présenter le pictogramme du flocon de neige dans une montagne ou être muni de crampons. L'utilisation de ceux-ci est permise du 15 octobre au 1^{er} mai. Une amende de 200 \$ à 300 \$ est prévue pour les conductrices et conducteurs qui ne respectent pas la réglementation.

Les pneus d'hiver sont conçus de façon à empêcher la neige de s'accumuler dans leurs rainures et la profondeur de celles-ci permet :

- d'améliorer la traction dans la neige
- d'évacuer rapidement la neige et la gadoue
- de réduire les distances de freinage
- d'accélérer en toute sécurité

Rappelons que la consigne environnementale à l'achat d'un pneu neuf est fixée à 4,50 \$ pour financer le programme de récupération des pneus usagés au Québec. Au Témiscouata, on estime à près de 32 000 pneus qui sont récupérés bon an, mal an. C'est votre garagiste qui reprendra vos pneus usagés sans frais grâce au programme provincial mais vous pouvez aussi les apporter vous-même dans l'un des 4 écocentres de la région.

CHANGEMENT D'HEURE ET CHANGEMENT DE PILES

Le changement d'heure aura lieu dans la nuit du 2 au 3 novembre, soit plus exactement le dimanche 3 novembre à 2 h du matin. Nous devons reculer montres et horloges d'une heure pour revenir à l'heure normale de l'Est (heure de l'hiver). Nous gagnerons alors une heure cette journée-là.

Un peu d'histoire

C'est en 1918, pendant la Première Guerre mondiale, que la Chambre des Communes du Canada adopta la Loi concernant l'utilisation de la lumière du jour dans le but d'économiser l'électricité et de maximiser l'utilisation de la période d'ensoleillement. Puis, en 2006, le Canada a adopté la Loi sur le temps légal visant à normaliser l'heure entre le Canada et les États-Unis qui venaient d'adopter l'Energy Policy Act of 2005 ayant pour but l'économie d'énergie dans une optique environnementale.

Donc, depuis 2007, la période d'application de l'heure avancée est plus longue de 4 ou 5 semaines puisque nous avançons maintenant l'heure le deuxième dimanche de mars (au lieu du premier dimanche d'avril) et que nous revenons à l'heure normale le premier dimanche de novembre (au lieu du 2^e dimanche d'octobre).

Et le changement de pile

Et c'est devenu une habitude de profiter du changement de l'heure pour changer les piles des détecteurs de fumée pour notre sécurité. Souvenez-vous que pour protéger notre environnement, les piles usagées ne doivent pas se retrouver aux poubelles. Vous devez les apporter à l'un des points de dépôt de la Mini-Collecte comme les bureaux municipaux, les écoles, au dépôt municipal ou encore à l'un des écocentres.

LES ECOCENTRES ACCESSIBLES GRATUITEMENT TOUTE L'ANNEE

Le 2 décembre prochain, les écocentres du Témiscouata passeront à l'horaire hivernal.

Ceux-ci resteront ouverts durant toute la saison froide, mais avec un accès limité. Les usagers ont donc avantage à vérifier l'horaire d'hiver sur l'aide-mémoire ou sur le site ridt.ca afin d'éviter un déplacement inutile.

Les 4 écocentres (Dégelis, Pohénégamook, St-Michel-du-Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac) demeurent un service gratuit aux citoyens à longueur d'année et ils gagnent toujours en popularité avec près de 35 000 utilisateurs en 2024.

Au cours des deux dernières années, ils ont fait l'objet d'une cure de rajeunissement grâce à une demande au volet n°2 du programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois administré par Recyc-Québec. Le projet a permis entre autres l'ajout de dalles de béton pour faciliter l'entretien, de même que l'installation d'un nouvel affichage, tant aux entrées qu'aux zones de dépôts avec des consignes de tri claires.

Il faut savoir que, au Témiscouata, 94 % des matières déposées dans les écocentres sont recyclées ou valorisées, soit tout près de 5 600 tonnes qui évitent l'enfouissement chaque année.

Le retour à l'horaire estival pour les écocentres se fera le 14 avril 2025.

NETTOYAGE DES TERRAINS AVANT L'HIVER

Novembre marque le temps idéal pour terminer le nettoyage des terrains avant l'hiver.

Ce faisant, chaque propriétaire doit souvent gérer des quantités importantes de matériaux que ce soit des résidus verts, comme les feuilles d'automne, des matériaux de construction/démolition ou encore des meubles et accessoires. Toutes ces matières ne doivent jamais se retrouver aux poubelles.

Pour les feuilles mortes par exemple, plusieurs options s'offrent à vous. Vous pouvez...

- ✓ les déchiqueter avec la tondeuse et les laisser sur place. C'est ce qu'on appelle le feuillicyclage, un engrais naturel qui enrichira vos sols.
- ✓ en faire un paillis pour vos plates-bandes du printemps prochain.
- ✓ en faire une réserve de matières brunes pour votre compostage domestique.
- ✓ les apporter avec vos branches, dans l'un des 4 écocentres ou des 15 dépôts municipaux présents dans la région.

Les matériaux de construction/démolition et les meubles et accessoires, ça va à l'écocentre où ils seront recyclés ou valorisés. Bon ménage d'automne...!!!

LA CONSIGNE ELARGIE ET MODERNISEE : OU EN SOMMES-NOUS ?

Le 1^{er} mars 2025 marquera la phase 2 de la consigne élargie et modernisée ; ce qui implique que toutes les boissons vendues dans des contenants de plastique, de verre ou multicouches de 100 ml à 2 litres seront consignées, notamment les bouteilles d'eau, les bouteilles de vin et les cartons de lait ou de jus, incluant ceux des boîtes à lunch.

Au Témiscouata, les citoyens auront accès à des « Zones Consignation » pour rapporter leurs contenants consignés. On en comptera quelques-unes dans la région et plus de 1300 à travers la province.

Il s'agit d'espaces ou de kiosque chez les détaillants qui vendent des contenants de boisson consignés et dont la superficie de vente est supérieure à 375 m² (4 036 pi²).

Les utilisateurs pourront effectuer le retour des contenants consignés à l'unité grâce à des récupératrices automatisées et recevoir un remboursement en argent comptant ou par déduction sur une facture chez le détaillant. En règle générale, les « Zones Consignation » seront accessibles selon les heures d'ouverture des détaillants.

Contenants visés par la consigne

Tous les contenants de boisson prête à boire de 100 ml à 2 litres en aluminium, en verre, en plastique ou multicouches, soit :

- ✓ tous les contenants de boisson déjà consignés (aluminium, plastique et verre)
- ✓ les bouteilles de vin, de cidre et de spiritueux (verre)
- ✓ les bouteilles d'eau (plastique ou verre)
- ✓ les cartons de lait ou de jus (multicouches)

Contenants non consignés

- ✗ les contenants de boisson de MOINS de 100 ml et de PLUS de 2 litres
- ✗ les contenants de détergents ou de savon
- ✗ les concentrés, les prêts à mélanger, les condiments (p. ex. : les bouillons, les sauces)
- ✗ les sirops médicamenteux
- ✗ les boissons vendues dans des emballages souples (p. ex. : la pochette souple ou de type « vinier »)
- ✗ les contenants où la boisson est servie au point de vente (p. ex. : un verre de café en carton)

Selon un récent sondage Ipsos réalisé pour l'Association canadienne des boissons (ACB), les trois quarts des Canadiens sont plus enclins à recycler ou à se débarrasser des contenants de boisson de façon responsable s'ils disposent d'un système de consigne. L'harmonisation des systèmes de recyclage est également une priorité : 90 % des Canadiens qui ont actuellement accès à un système de consigne estiment que les provinces devraient collaborer afin d'assurer une cohérence dans l'ensemble du pays, et 80 % estiment que le gouvernement fédéral devrait organiser un système de consigne pancanadien.

Pour aller plus loin, les sujets complémentaires

LE ZÉRO DÉCHETS, C'EST QUOI ?

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Le Zéro Déchet, c'est un mouvement qui s'inspire du principe des 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Redonner à la terre). On peut même y ajouter un sixième R pour Réparer !

Ce principe nous interroge sur nos modes de consommation, sur le cycle de vie des produits et nous offre des pistes de solutions pour réduire nos déchets à la source.

Le but est de prendre conscience de l'impact de notre consommation sur l'environnement, de se responsabiliser, de questionner l'ensemble de nos habitudes et de les changer pour tendre vers une consommation durable et ainsi, parvenir à une société zéro gaspillage et zéro déchet.

Bien souvent, cela peut aussi permettre de faire des économies grâce à de petits changements.

Ça vous tente d'essayer de changer quelques habitudes, voici les « 5 R » avec un sixième en boni.

REFUSER

Dire non à un bien plus grand impact qu'on ne peut l'imaginer ! Non à la publicité dans votre boîte aux lettres, non aux échantillons gratuits, non aux sacs en plastique, non à la tasse en plastique ou en carton, etc. Ces quelques exemples vous paraissent peut-être insignifiants, mais permettent de changer les choses petit à petit. Il suffit de modifier nos habitudes une à une pour en voir rapidement les impacts positifs.

RÉDUIRE

Acheter pour acheter ? Encore une fois : non ! Il est important de se poser des questions lorsque nous décidons d'acheter quelque chose. En as-tu vraiment besoin ? Est-ce nécessaire ? Chaque achat que nous faisons engendre de nouvelles extractions de ressources et du transport. Une réflexion est donc de mise lorsque vous souhaitez acheter un produit.

RÉUTILISER

Pourquoi ne pas acheter des produits qu'on peut réutiliser à l'infini ? Des guenilles peuvent faire le même travail qu'un essuie-tout et une fois utilisées, elles peuvent être lavées et réutilisées ! Il en va de même pour de la vaisselle lavable, des filtres à café réutilisables, des mouchoirs en tissu, etc.

RECYCLER

Lorsque vous avez des déchets, il est important de pouvoir recycler les matières en vue de leur réinsertion dans le cycle de production. Apprenez à bien le faire et n'oubliez pas que certains produits (peintures, batteries, produits électroniques, etc.) doivent spécifiquement être apportés dans un éco-centre et non dans votre bac bleu !

REDONNER À LA TERRE

Ne jeter pas vos déchets organiques à la poubelle ! Une fois au site d'enfouissement, cela dégage une grande quantité de méthane. Au Témiscouata, chaque citoyen peut facilement faire du compostage domestique ou utiliser les points d'apports volontaires.

RÉPARER

La réparation contribue au prolongement de la durée de vie des produits et participe ainsi à la réduction de consommation des ressources et à la réduction de la production des déchets.

Grâce aux petits gestes quotidiens de tous les citoyens et citoyennes ainsi qu'aux actions de l'industrie du recyclage, c'est près de 800 000 tonnes de matières provenant des collectes municipales – contenants, emballages, imprimés – qui sont envoyées aux centres de tri chaque année.

Abonnez-vous à notre page Facebook «RIDT Environnement» pour plus d'informations ou visitez notre site ridt.ca

Vous souhaitez aborder un autre sujet en lien avec les services de la RIDT, contactez-nous...

L'équipe de la RIDT

Joyeuses Fêtes!

Domaine
CARTE BLANCHE

Chère communauté,

L'année a été riche en émotions et en partage au sein du Domaine. Les verres se sont entrechoqués, les saisons ont défilé et vos rires ont résonné entre nos murs qui sont désormais porteurs de nouveaux souvenirs.

Nous sommes si heureux de vous accueillir jour après jour. Vous avez fait du Domaine Carte Blanche un lieu où les passions se rencontrent, les saveurs s'expriment et les histoires se partagent. Là réside notre plus grande fierté !

Notre année s'achève désormais sur une note chaleureuse, et c'est bien grâce à vous.

Merci à tous nos clients, nos producteurs et nos collaborateurs de créer avec nous des moments riches de sens. Vous êtes l'essence même de notre projet et chaque sourire, chaque échange nous pousse à aller encore plus loin.

Nous vous souhaitons un merveilleux temps des Fêtes, rempli de chaleur, de joie et de moments inoubliables.

À très bientôt au Domaine Carte Blanche !

*Vos hôtes
Karine & Yannick
- xoxo -*



Nous serons fermés du
23 décembre au 23 janvier.

La Buvette sera ouverte dès le 24 janvier
2025 et ce à tous les vendredis et samedis
de 17 h à 21 h.

Pour réservation
www.domainecarteblanche.com
581.814.0940

ONU OFFICIER NON-URBAIN

Félicitations à nos pompiers de Lac-des-Aigles pour avoir obtenu le diplôme de l'ONU, Officier Non-Urbain.

Jonathan Leblanc-Breault
Yves Caron
Maxime Marquis
Richard Duchesne
Accompagné de notre
Directrice Générale Josée Sirois (également pompière)



Concours de dessin

Lors de la semaine de la prévention des incendies. Les élèves de notre école primaire ont participé à un concours de dessins. Un dessin par niveau a été tiré au hasard et un prix de participation leur a été remis. Une belle carte cadeau d'un montant de 10\$ à dépenser au dépanneur Carolie.

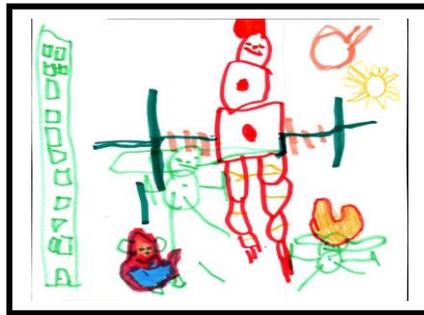
Merci au conseil municipal, aux professeures et bien entendu aux enfants pour leurs habituelles collaborations.

Votre Directeur du Service Incendie Caserne 45 : *Jonathan Leblanc-Breault* ☺

Voici donc, les gagnants de ce tirage pour l'année 2024 :



Maternelle – Alexis Bélanger



1^e année – Enzo Paré



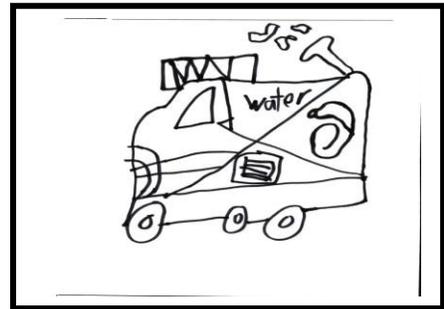
2^e année – Eva Ouellet



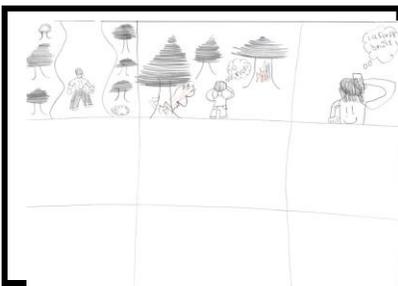
3^e année – Maéva Roy



4^e année – Catalheya Michaud



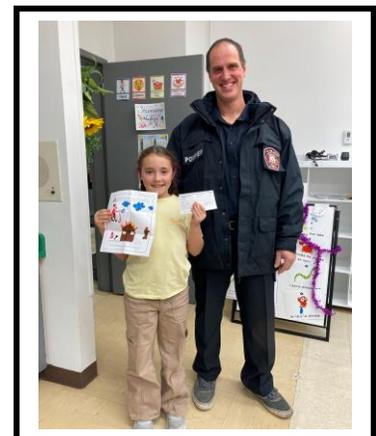
5^e année – Raphaël Marquis



6^e année – Ann-Marie Levesque

Voici la grande gagnante du tirage de l'APEQ, d'un montant de 200\$.

Lénna Morin accompagnée de son papa Gabriel Morin.



LES PNEUS D'HIVER, MAINTENANT OBLIGATOIRE !



À l'approche de la saison hivernale, la Sûreté du Québec souhaite vous rappeler que les pneus d'hiver sont obligatoires sur tous véhicules entre le 1er décembre et le 15 mars. Si vous roulez avec vos pneus d'été entre ces dates, vous pourriez recevoir une amende allant de 200 \$ à 300 \$.

Pourquoi les pneus d'hiver sont-ils importants ?

- Ils sont plus sécuritaires que les pneus quatre saisons.
- Ils offrent une meilleure adhérence à la route lorsque la température est sous le point de congélation.
- Ils ont des rainures plus profondes, ce qui permet d'évacuer la neige plus facilement ; d'avoir une meilleure adhérence à celle-ci ; d'avoir une meilleure distance de freinage et permettent d'accélérer en toute sécurité.

Il est important d'installer le même type de pneus aux quatre roues. De plus, il faut noter que les roues avant et arrière s'usent à un rythme différent. C'est pourquoi il est requis de faire une rotation des pneus de son véhicule chaque saison afin de les conserver plus longtemps.

Les pneus à crampons et chaînes sont autorisés entre le 15 octobre et le 1er mai inclusivement. Les pneus à crampons (ou pneus cloutés) sont autorisés pour les véhicules de promenade, les taxis — ou automobiles assimilées à un taxi — ou bien pour les véhicules de commerce dont la masse totale en charge n'excède pas 3 000 kg. Les chaînes sont autorisées sur les pneus des véhicules d'urgence, des tracteurs de ferme, ou bien sur ceux des véhicules routiers utilisés pour le déneigement et l'entretien hivernal.

La Sûreté du Québec vous rappelle d'être prudent sur les routes et d'adapter votre conduite selon les conditions météorologiques.

RÉSULTAT DU TIRAGE DES DONS VOLONTAIRES POUR LA FABRIQUE

Septembre 2024 : Le gagnant des dons volontaires de la fabrique de Lac-des-Aigles pour septembre est **M. Gilles Dumont** au montant de **330.00\$**. Félicitation 😊

Octobre 2024 : La gagnante des dons volontaires de la fabrique de Lac-des-Aigles pour octobre est **Mme Renée Bernard** au montant de **320.00\$**. Félicitation 😊

Novembre 2024 : Le gagnant des dons volontaires de la fabrique de Lac-des-Aigles pour novembre est **Mme Almosa Beaulieu** au montant de **317.50\$**. Félicitation 😊



INFO BIBLIO DÉCEMBRE 2024

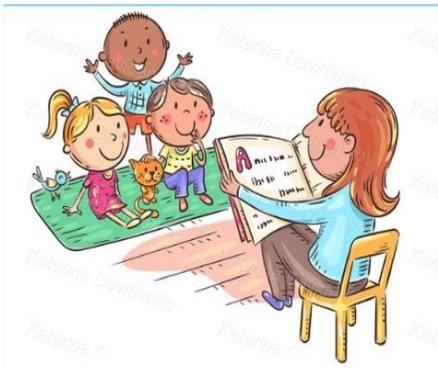
& Nouveaux Livres achetés depuis la dernière parution du journal

Pour les adultes

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 1-2	La voix du silence	Ginny Martineau
Tome 1 à 3	Secrets de famille	Rosette Laberge
Tome 3	Le garage rose	France Lorrain
Tome 1	Le chant des Highlands : la promesse des étoiles	Sarah Lark
	Cent ans d'amour : réflexions sur la vieillesse	Janette Bertrand

Pour les enfants

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 11	Lucie la moufette qui pète	Shallow et Vannara
	Juliette en Jamaïque	Rose-Line Brassat
Tome 1	Mini Lolly Pop : Mini big	Geneviève Guilbault
	Ana Insta : Le bal des Glaces	Stéphanie Duchesne
	Ana insta : Mon meilleur ennemi	Stéphanie Duchesne
Mini Toon	Les folies de Zébulon Barré	Jess Vendette
Mon mini Big	Chat volant non identifié	Marilou Addison
Roman Passepeur	Qui va dérouler la momies?	Marilou Addison et Richard Petit
	Le journal de Mélina	Mylène Fortin
Tome 7	Miss Parfaite	Frédérique Dufort
Tome 5	Océanne Fillion	Isabelle Boivert
Tome 2	Terreur dans la classe de sixième	Émilie Rivard
Tome 9-10-12	Super chien	Dav Pilkey
MICRO BIG	Lulutin aime fabriquer des jouets Pabo aime faire peur Gugusse aime jouer dans la boue	Richard petit
Tome 1 à 3	L'apocalypse ZOMBIE : journal d'un survivant	
	Mes lectures de 1 ^{ère} année avec loup La drôle de maladie de Demoiselle Yéti Alfred et le monstre de la forêt	Daniel Guay
	P'TITES FROUSSES : Le dangereux brouillard L'affreux dentiste	Sonia K' Laflamme Catherine Rousel
	PEUR ville: Le village caché des trolls La nuit des zombies Le fils du vampire	Alain Ruiz
P'TIT BIG	Oscar a perdu une fesse	Richard Petit et FREG
	Jurassique CROCS	Agnes Ruiz
Tome 5	Mon ami imaginaire	Vannara
Tome 5 à 10	La clique du camp	Alain M Bergeron
Tome 17	Le journal de Dylane	Marilou Addison
	MA vie de Pretzel Fané	Elizabeth Baril-Lessard
Tome 4-5	Heartstopper	Alice Oseman
Dès 6 ans 10 petits livres	Une syllabe à la fois	

1 LUNE (7 ans et +)	A chose dans l'étang La chambre numéro 7 Le champ maudit L'étrange fille au chat	
2 LUNES (9 ans et +)	Les mannequins maléfiques De retour dans 30 minutes Je suis un monstre Le cinéma de l'horreur Tu n'as rien à craindre des cimetières Ça leur apprendra à sortir la nuit	
3 LUNES (11 ans et +)	L'oracle Baie-des-corbeaux	

& CONCOURS et ANIMATIONS

LE SENTIER DES CONTES

Le 18 octobre ÉLÉ a organisé un pont payant à Squatec en vue d'amasser des sous pour poursuivre pour la 3^{ème} année le concours LE SENTIER DES CONTES, ce fut un succès. Merci aux bénévoles des 3 municipalités pour leur implication dans cette activité. Grâce à leur soutien nous pourrons poursuivre cette belle activité.

& VENTE DE LIVRES DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

Un grand merci aux personnes qui sont venus à notre vente de livres usagés. Les sous amassés iront pour l'achat de livres pour nos jeunes.

& Journées de la culture samedi 28 septembre.

Encore une fois cette année ÉLÉ (le comité d'Éveil à la lecture et à l'écriture) qui regroupent les bibliothèques de Biencourt-Lac des Aigles et Squatec, ont en collaboration avec le Club des 50 ans et plus organisé un après-midi d'activités. Il y a eu une très belle participation. Une belle rencontre entre les générations. Il y a eu 20 familles qui ont participé aux activités.

Un grand merci aux commanditaires d'avoir donné si généreusement pour nous permettre d'offrir 3 prix d'une grande qualité :

LAC DES AIGLES	BIENCOURT	SQUATEC
Garage Éric Rioux	Coiffure Linda	Érablière de la Côte Sucré
Construction Étienne Leblanc Breault	Mécanique JL 2017 Inc.	Festival d'été de Squatec
Restaurant et épicerie Chez Loulou	Club de ski Mont-Biencourt	FamilixPrix
Dépanneur Coralie	Les Filles d'Ève	Dépanneur de Squatec
Quincaillerie de Lac des Aigles	Douceur d'ici	Magasin Coop de Squatec
Coop au plan vert		Service des Loisirs
		Municipalité de Squatec

LES GAGNANTS des prix sont

Andrée-Anne Leblanc Breault de Biencourt
Julie Proulx de Lac des Aigles
Émile Bossé de Rimouski (garçon de Lysanne Arsenaault de Lac des Aigles)

& ANIMATIONS

HALLOWEEN :

L'animation lecture l'halloween des trois petits cochons a eu lieu mercredi le 30 octobre dernier. C'est avec joie que nous avons reçu à la bibliothèque 32 enfants et 24 parents. **MERCI** aux parents de prendre le temps de venir avec vos enfants pour leur permettre de vivre cette belle activité entourée de leurs amis.

NOEL : L'animation de Noel se tiendra mercredi le 18 décembre de 18h30 à 19h30.

Le titre du conte sera : Le père Noel raffole des pets...

Samedi le 7 décembre à eu lieu
le tournoi régionaux de
Pickleball de la FADOQ à
Rimouski.

*Félicitation à nos grands
gagnants.*

Ghislain Roy &
Jonathan Leblanc-Breault

Bravo 😊



Un Centre de femmes est un réseau important et significatif pour les femmes. Il est ouvert à toutes les femmes. Enraciné dans sa communauté, il est branché sur les besoins, les enjeux et les revendications des femmes de son milieu. Ses services sont gratuits et confidentiels!

Viens découvrir
le Centre des femmes du Ô Pays

Bienvenue à toutes!
418-779-2316
cfop@cfopays.org



CENTRE DES LOISIRS

HORAIRE HIVER 2024-2025

LUNDI	17 H 00 - 20 H 30
MARDI	17 H 00 - 20 H 30
MERCREDI	17 H 00 - 20 H 30
JEUDI	17 H 00 - 20 H 30
VENDREDI	17 H 00 - 21 H 00
SAMEDI	13 H 00 - 21 H 00
DIMANCHE	13 H 00 - 17 H 00

Association de l'ensemencement de Lac-des-Aigles

Le tournoi de pêche blanche se tiendra le 18 janvier 2025.



TOURNOI DE PÊCHE DE LAC-DES-AIGLES

**SAMEDI
18 JANVIER 2025
INSCRIPTIONS:**
À partir de 7H00
Au pavillon du lac

**OUTLANDER 2024
1er Prix**



NOMBREUX PRIX
pour les prises de la journée
PRIX DE PRÉSENCES
Billets Partage au profit du Voyage
2026 des élèves de Squatec
DÎNER AU PAVILLON
Hot-dogs & Café
SOUPER AU PAVILLON
Billets en vente sur place
18H00 Préparé par Chez Lelou

Coût d'inscription par personne:
\$5

Carte de contribution volontaire:
\$20

ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT DU LAC-DES-AIGLES

Pour informations: ☎ 418-779-2418
☎ 418-779-2430

DRAG LAC-DES-AIGLES

8 février 2025

- Départ sur poussière de pierre
- Adresse : rue du Quai Lac-des-Aigles
- Pour infos : Frédéric Dubé 418-732-5773

Soyez visibles lors de vos marches !

Sortir marcher en soirée est une activité pouvant vous aider à vous détendre et à atteindre les 30 minutes d'activités physiques quotidiennes recommandées chez les adultes. Avec l'arrivée de l'hiver et la noirceur qui s'installe, voici un rappel de quelques conseils de prudence :

COMME PIÉTON JE DOIS ASSURER MA SÉCURITÉ CAR JE SUIS VULNÉRABLE :

- ◆ Je porte des vêtements ou des accessoires réfléchissants. Les accessoires réfléchissants sont plus efficaces lorsqu'ils sont portés dans le bas du corps car les phares des voitures éclairent à cet endroit.
- ◆ Je marche sur le trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, je marche sur l'accotement ou sur le bord de la rue, dans le sens le plus sécuritaire.
- ◆ Je traverse aux intersections en respectant la signalisation.

COMME CONDUCTEUR, JE DOIS FAIRE PREUVE DE PRUDENCE À L'ÉGARD DES PIÉTONS :

- ◆ J'anticipe la présence de piétons, surtout aux intersections et aux passages pour piétons.
- ◆ Je ralentis et respecte une distance de 1 m ou 1,5 m, selon la limite de vitesse, entre mon véhicule et un piéton qui circule sur la chaussée ou sur l'accotement.
- ◆ Je respecte les passages pour piéton : je ralentis et je cède le passage.

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR RENDRE VOS DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES :

Des brassards réfléchissants sont parfois disponibles gratuitement au bureau municipal. Nous invitons petits et grands à s'en procurer un pour s'assurer d'être visibles. Le brassard peut être installé sur le sac à dos de l'enfant.

POUR EN SAVOIR PLUS:

<https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/a-pied-soyez-visible.pdf>

<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/a-pied/ce-que-dit-la-loi>

Cet automne, à pieds, soyez visibles !

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec



À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? **Soyez visible et prévisible!**

Soyez visible	Marchez sur le trottoir	Traversez aux bons endroits
Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard. Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.	C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.	Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.

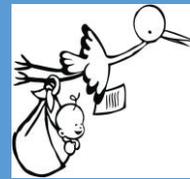
Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.

Société de l'assurance automobile
Québec

Avis aux parents d'un nouveau-né 😊

La municipalité de Lac-des-Aigles offre aux parents un certificat cadeau au montant de **100.00\$** à utiliser au *Dépanneur chez Carolie*.

N'hésitez pas à nous faire parvenir une photo de votre Nouveau-née que nous afficherons dans le prochain journal municipal.



Bonjour je suis bébé Hayden Rodrigue

Je suis né le 21 octobre 2024

À 05h22

À la naissance je pesais 9 lbs et 2 oz

Mon papa s'appelle Alexandre Rodrigue

Ma maman s'appelle Brenda Beaulieu

Et mes sœurs, Emma et Lexie Rodrigue

RESTO CHEZ LELOU
VOUS SOUHAITES DE JOYEUSES FÊTES !
FERMÉ LE 25 DÉCEMBRE 2024 ET LE 1^{ER} JANVIER 2025
OUVERT LE 26 DÉCEMBRE 2024 ET LE 2 JANVIER 2025
DE 11H À 19H
BIENVENUE À TOUS

**Cal
en
dri
er
de
s**

événements à venir en 2025 à Lac-des-Aigles

Lundi, le 13 janvier

Samedi, le 18 janvier

Lundi, le 3 février

Samedi, 08 février

Lundi, le 3 mars

Réunion du conseil

Tournoi de pêche

Réunion du conseil

Drag de Ski-doo

Réunion du conseil Quartier St-Guy



Recette

Pets de sœurs à l'érable

Ingrédients :

PÂTE BRISÉE

- 2 1/2 tasses de farine tout usage
- 1/2 c. à thé de sel
- 2/3 tasse de beurre froid
- 1/3 tasse + 2 c. à soupe d'eau très froide

GARNITURE

- 1/4 tasse de beurre fondu
- 3/4 tasse de sucre d'érable
- 1/2 tasse de pistaches, d'amandes, de pacanes ou d'autres noix hachées (facultatif)
- 1/4 tasse de sirop d'érable (de préférence foncé pour son goût robuste)
- 1/4 tasse de crème 35 %

PÂTE BRISÉE

1. Au robot culinaire, mélanger la farine et le sel. Ajouter le beurre et mélanger quelques secondes à la fois jusqu'à ce que le beurre ait la grosseur de petits pois. Actionner le robot et ajouter l'eau graduellement jusqu'à ce que la pâte commence à se former. Mettre un peu plus d'eau au besoin. Retirer la pâte du robot. Façonner deux disques et les envelopper d'une pellicule plastique. Réfrigérer 30 minutes.
2. Placer la grille du four dans le tiers inférieur. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F).
3. Sur un plan de travail fariné ou entre deux feuilles de papier parchemin, abaisser chaque disque de pâte en un carré d'environ 25 à 30 cm (10 à 12 po).

GARNITURE

1. À l'aide d'un pinceau à pâtisserie, répartir du beurre fondu sur la surface des deux carrés de pâte, puis faire de même avec le sucre d'érable. Saupoudrer du mélange de noix, si désiré.
2. Rouler les deux carrés de pâte sur eux-mêmes de façon à former deux cylindres. Couper chaque cylindre en 12 à 14 rondelles de même épaisseur. On obtiendra 24 à 28 rondelles en tout.
3. Beurrer un plat de cuisson rectangulaire d'environ 22 cm sur 33 cm (9 po sur 13 po). Y déposer les rondelles de pâte à plat côte à côte.
4. Dans un bol ou une tasse à mesurer, mélanger le sirop d'érable et la crème. Verser sur les rondelles de pâtes dans le plat de cuisson. Cuire au four de 55 minutes à 1 heure ou jusqu'à ce que la pâte soit cuite et légèrement dorée.
5. Laisser tiédir avant de retirer les pets-de-sœur du plat de cuisson. Ne pas les laisser y refroidir, car ils risqueraient de coller dans le plat et être difficiles à enlever sans casser.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
ISABELLE - BEAULIEU

75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00
Mercredi : 18 h 30 à 20 h 00

Horaire des fêtes ☺

La bibliothèque fermera pour les congés Fêtes
Soit les 24-25-26 décembre et 1 et 2 janvier

Pour information 418-779-2300 poste 17

HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V

Horaire des Fêtes :

Du 24 au 26 décembre 2024 (inclusivement) 23-27-30 déc. OUVERT

Du 31 décembre au 2 janvier 2024 (inclusivement)

Retour le 3 Janvier 2024

Horaire normal du bureau municipal :

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16h.

Les vendredis : 8 h à 12 h et Ferme à midi



Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à info@lacdesaigles.ca

Maison des Jeunes "La Piôle"

Horaire régulière

Lundi : Fermé
Mardi : Fermé
Mercredi : 18 h 00 à 21 h 00
Jeudi : 18 h 00 à 21 h 00
Vendredi : 18 h 00 à 22 h 00
Samedi : 18 h 00 à 22 h 00
Dimanche : Fermé



TARIFS POUR LA LOCATION DES LOCAUX

Salle communautaire - 75, rue Principale (sous-sol)

Capacité de 160

125 \$ / location

et 25 \$/hre pour le ménage **s'il y a lieu.**



Pour réserver : Téléphoner au 418 779-2300 poste 11 ou par courriel à tania@lacdesaigles.ca

Pavillon du lac - 5 rue du Quai

Capacité de 209

275\$ / location

8.00 \$ / poche de granules

Important : La consommation d'alcool est interdite dans nos salles à moins d'obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'obtention des permis nécessaires est la responsabilité du locataire.



Pour réserver : Téléphoner au 418 779-2300 poste 11 ou par courriel à tania@lacdesaigles.ca

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

PARC NATURELLES - POUR LOCATION

✓ Deux (2) chalets toutes saisons (style Chalet suisse)

✓ Six (6) terrains de camping avec tous les services.

Veillez contacter **Mme Sheila Khan**, gestionnaire
au 418 779-2739



BIENVENUE CHEZ NOUS !

HORAIRE DU CENTRE DES LOISIRS DIANE ROY 2024-2025

Lundi au jeudi :	17 h 00 à 20 h 30
Vendredi :	17 h 00 à 21 h 00
Samedi :	13 h 00 à 21 h 00
Dimanche :	13 h 00 à 17 h 00

Le responsable de l'intérieur et
l'entretien de la patinoire est

Matthieu Roy



Membres du conseil municipal et leurs dossiers assignés

Monsieur Pierre Bossé, Maire : dossiers MRC, gestion interne

Monsieur Michel Dubé, conseiller siège 1 : Comité de la bibliothèque, comité d'urbanisme (CCU), Office municipal d'habitation (OMH), travaux publics & suppléant à la RIDT

Monsieur François Labrie, conseiller siège 1 : Quartier St-Guy

Monsieur Serge Demers, conseiller siège 2, maire-suppléant : Association de la Vallée des Lacs (ADV), Corporation développement (CDL) & TERFA

Madame Vicky Ouellet, conseillère siège 3 : Maison des Jeunes, Matières résiduelles (RIDT), Patrimoine, sécurité incendie & TERFA, comité d'urbanisme (CCU),

Monsieur Richard Daigneault, conseiller siège 3 : Quartier St-Guy

Monsieur Luc Sirois, conseiller siège 4 : Loisirs, sécurité incendie & travaux publics

Monsieur Gaétane Gagnon, conseiller siège 4 : Quartier St-Guy

Monsieur Simon Bois, conseiller siège 5 : Loisirs & ressources humaines

Monsieur Chantal Gauthier, conseiller siège 5 : Quartier St-Guy

Monsieur Normande Rioux, conseiller siège 6 : Quartier St-Guy

Employés municipaux

Mme Josée Sirois	<i>Directrice Générale</i>	418 779-2300 p. 24
Mme Francine Beaulieu	<i>Directrice Générale Adjointe</i>	418 779-2300 p. 24
Mme Tania Khan	<i>Adjointe Administrative</i>	418 779-2300 p. 11
M. Julien Colpron-Tremblay	<i>Inspecteur Municipal (jeudi Am 8h30 à 12 h00)</i>	418 779-2300 p. 13
Mme Sheila Khan	<i>Gestionnaire du Parc Natur'Ailes</i>	418 779-2739
M. Jonathan Leblanc-Breault	<i>Directeur du Service Incendie</i>	418-509-8223
M. Yves Caron	<i>Contremaître & Capitaine Pompier</i>	418-730-2859
M. Bernard Paré	<i>Contremaître Quartier St-Guy</i>	418-963-3255
M. Berthier Beaulieu	<i>Responsable des Réseaux Aqueduc et Égout</i>	418-779-2300 p. 15
M. Luc Caron	<i>Préposé aux travaux publics</i>	
M. Mathieu Lévesque	<i>Préposé aux travaux publics</i>	
Mme Chantal Corbin	<i>Préposée à l'entretien (73 et 75, rue Principale)</i>	
Mme Lise Leblanc	<i>Responsable de la bibliothèque</i>	418-779-2300 p. 17



Nous vous souhaitons
un magnifique hiver
2024-2025 !